



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 AVRIL 2023 à 19 H 30 en mairie

Présents : Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX

Absents excusés : Christiane ROCHEDIX, Odile MASSON, Madeleine CHATEAU

Absents non excusés : /

Secrétaire de séance : Anne-Laure SEUX

Pouvoirs :

<u>Mandants</u>	<u>Mandataires</u>
Christiane ROCHEDIX	Frédéric CHAUX
Odile MASSON	Stéphanie LUAIRE
Madeleine CHATEAU	Baptiste BON

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers votants : 14

Date de convocation : 31 mars 2023

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE

Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance du **23 février 2023**

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

1 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION :

Vote du Conseil Municipal, le maire se retire pour laisser voter le conseil.

Vote pour : 1

Vote contre : 0

Abstention : 0

2 – BUDGETS PREVISIONNELS 2023 :

Présentation au Conseil des budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissements 2023.

Le maire propose d'abord 2 versions de budget avec dans la version 1 des dépenses prévisionnelles plus importantes que dans la version 2.

Vote pour la version 1 : 14 pour

Vote pour la version 2 : 0 pour

Puis Vote du budget prévisionnel 2023 :

Votes pour : 12

Vote contre : 0

Abstentions : 2 A. VASSAL et C. BERTERAT

- **La participation obligatoire à la mutuelle santé** pour les agents et cela à partir de 2024. Il est demandé au conseil de ne pas verser cette participation en 2023 et d'attendre 2024.

Votes pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

- **L'augmentation de la complémentaire santé** qui passe à 7 euros par agent par mois au lieu de 5 euros actuellement

Votes pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

3 – TAUX D'IMPOSITION :

Chaque année, il convient de voter le taux des trois taxes locales relevant de la compétence de la commune.

Pour Craintilleux, les taux actuels sont les suivants :

- **Taxe d'habitation 10.72 %**
- **Taxe foncière (bâti) 21.79 %**
- **Taxe foncière (non bâti) 36.68 %**

Il est précisé que ces taux sont inchangés depuis 2001.

Il sera proposé au Conseil de ne pas augmenter ces taux, les bases, elles, ayant été déjà augmentées.

Votes pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

4 – TARIFS MUNICIPAUX ET AIDES PARTICULIERES :

Comme à chaque changement d'exercice budgétaire, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur les tarifs municipaux pour l'année à venir :

- **Centre de Loisirs** : proposition de maintenir les tarifs actuels, mais il sera proposé une formule de « pack » pour éviter les inscriptions massives les jours de sorties organisées, avec des dépenses excédentaires ces jours-là.

Votes pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

- **Accueil périscolaire** : idem

Votes pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

- **Restaurant scolaire** : une augmentation de 10 centimes nous est appliquée par le fournisseur. Il sera proposé d'augmenter le prix du repas de 0,10 € à partir de la rentrée de septembre 2023. Il est rappelé que la précédente augmentation du fournisseur n'avait pas été répercutée sur le prix des repas.

Votes pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

- **Centre de Loisirs** : proposition de maintenir les tarifs actuels

Votes pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

- **Encarts publicitaires** pour le bulletin municipal : proposition de maintenir les tarifs actuels

Votes pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

- **Redevance d'occupation des sols** : pour les terrasses des commerces, pas de changement mais retour aux surfaces autorisées initiales. 1 euro par an par mètre carré.

Votes pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

- **Subventions versées à l'école** : comme en 2022, il sera proposé le montant de 25,00 € par enfant, mais avec attribution d'une subvention exceptionnelle pour arriver à 39,00 € par enfant comme souhaité par les enseignants. Ceci en diminuant d'autres aides pour rester dans l'enveloppe globale. Présentation des détails de ces aides.

Votes pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

- **Sou des écoles** : pas de subvention en 2023.

Votes pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

- **Salle des fêtes** : une nouvelle grille, applicable au 1^{er} janvier 2023, a été approuvée en juillet 2022.

Votes pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le maire précise que le forfait 3 jours semble un peu élevé car moins de locations, plus de locations sur le forfait 2 jours et cela surtout pour des anniversaires. Les gens qui viennent visiter la salle pour des mariages et qui souhaiteraient la salle pour 3 jours ne donnent pas souvent suite. Par conséquent il conviendra peut-être à l'avenir de revoir le forfait location 3 jours pour le diminuer.

- **Publicité sur le panneau lumineux** : modification de tarifs approuvée en février 2023.

Votes pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

- **CCAS** : pour assumer les deux repas annuels, il sera proposé au Conseil d'augmenter l'aide de la commune en ajoutant 1000 euros.

Votes pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

5 – CONVENTION AMENAGEMENT ROUTE DE VEAUCHETTE :

Le 7 avril 2022, les services du Conseil départemental sont venus présenter le projet de la Véloire, qui depuis Rivas traversera le pont sur la Loire pour emprunter ensuite la route de Veauchette. Comme expliqué, ceci nécessite des aménagements sur cette voie, repérée également dans le schéma des pistes cyclables de Loire Forez Agglo.

Votes pour : 5

Votes contre : 3 AL. SEUX, L. IMBERT, P. FOREST

Abstentions : 6 B. BON, M. CHATEAU, S. LUIRE, O. MASSON, A. VASSAL, C. BERTERAT

6 – PLUI 42 : PROCEDURE DE MODIFICATION

Les souhaits de modifications sont à présenter avant fin avril.

7 – VENTE BALAYEUSE :

Il est nécessaire de prendre une délibération pour formaliser la cession de la balayeuse.

Votes pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 14

Le Secrétaire de Séance



Anne Laure SEUX

Le Maire



Georges THOMAS